

# FÊTER SON ANNIVERSAIRE

## AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX

☺ **Visite commentée** des collections permanentes du musée ou de l'exposition temporaire en cours accompagnée d'un **atelier de création artistique**. Les enfants repartent avec leur création (penser à apporter une boîte en carton par enfant pour l'atelier argile).

☺ Animation réservée aux **enfants de 6 à 12 ans**.

☺ Groupe de **12 enfants maximum**.

☺ Le ou les parents de l'enfant reste(nt) toute la durée de l'animation et aide(nt) à l'encadrement du groupe.

☺ Les **dimanches après-midis pendant toute l'année et les vacances scolaires (sauf juillet et août)**.

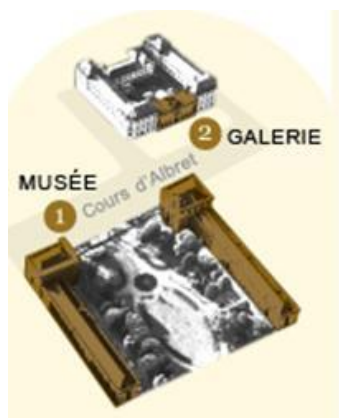
☺ **Durée : 2 heures, de 14h00 à 16h00** soit :

- ½ heure de visite.
- 1 heure d'atelier.
- ½ heure pour le goûter.

☺ **Mise à disposition de la salle** d'atelier pour le goûter. Boissons, gâteaux et friandises sont à la charge des parents. En raison des conditions de conservation des œuvres d'art, les bougies sont interdites.

☺ **Tarif forfaitaire : 70 €**

☺ **Choix de l'activité** et du **thème de la visite** à déterminer au moment de l'inscription en fonction de l'âge des enfants et de la programmation.



① Si l'anniversaire se déroule au musée (collections permanentes), l'atelier et le goûter se déroulent alors dans le hall du musée. Ce n'est pas une salle fermée.

② Si l'anniversaire se déroule à la Galerie des Beaux-Arts (ouverte en période d'exposition temporaire), une salle d'atelier peut-être disponible au sous-sol pour effectuer l'atelier et le goûter.

☺ Contactez le Service des Publics pour effectuer la **réservation** (s'y prendre tôt !).

*Rappel : bien que ce moment soit convivial, les parents doivent veiller à la bonne conduite des enfants dans l'enceinte du musée.*

### Service des Publics

05 56 10 25 25

musba-publics@mairie-bordeaux.fr

### Adresses

#### Musée des Beaux-Arts

20 cours d'Albret  
33000 Bordeaux

#### Galerie des Beaux-Arts

Place du Colonel Raynal  
33000 Bordeaux

### Accès

Accès par la ligne A ou B du tramway, arrêt Palais de Justice ou Hôtel de Ville.

Stationnement : parcs autos Mériadeck ou Saint-Christoly.